





Les difficultés de mise en œuvre des remboursements des crédits de TVA en Afrique sub-saharienne





Plan de la présentation

- 1. LA PROBLEMATIQUE
- 2. ETAT DES LIEUX

3. QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS

1 La problématique

La neutralité de la TVA impose un mécanisme d'imputation de la TVA en amont sur la TVA en aval. Mais parfois la seule imputation ne suffit pas

Un mécanisme de report de la TVA non imputable est donc prévu mais parfois il n'est pas la solution si la situation créditrice est fréquente et/ou permanent. Les entreprises peuvent en souffrir fortement,

C'est la raison pour laquelle pour neutraliser toute rémanence de la taxe dans le prix, une possibilité de se faire rembourser ces crédits est souvent prévue

1 La problématique

✓ Rembourser rapidement

✓ Dans la sécurité

Dans la sous-région ce mécanisme est prévu mais il est souvent limité à certaines situations dont les principales sont:

- Exportateurs;
- Investissements lourds;
- Zones franches;
- Projets exonérés;
- Perte de la qualité d'assujetti.

Le report est donc le principe, le remboursement l'exception.

Pour respecter cette nécessité de **célérité de de sécurité** les administrations ont mis en place des processus d'instruction détaillés :

- Tous les pays ont un cadre légal et procédural précis : formulaires, documents à produire, contrôles...;
- Des délais d'instruction sont fixés,
- Parfois des mécanisme financier pour garantir la disponibilité des fonds sont prévus (compte affecté...)

Les délais

La fixation des délais doit obéir à une logique Etre célères mais raisonnables

- ✓ Fixer des délais trop ambitieux donc inatteignables (sauf à rembourser sans précaution) aboutit à démotiver les agents et à frustrer les entreprises;
- ✓ Le contexte pays et celui de chaque DGI (expertise, informatisation...) doivent être pris en compte;

Dans certains pays certains délais sont trop ambitieux et donc jamais atteints (parfois 15 jours y compris en intégrant la phase financière de remboursement)

☐ L'instruction et le contrôle

- ✓ Services non spécialisés Traitement des dossiers non prioritaire et perte d'expertise;
- ✓ Analyse risque inexistante ou peu développée : or cela permet des instructions normées et sécurisantes et constitue un outil d'aide à la programmation éventuelle de contrôles plus approfondis;
- ✓ Cadres non formés aux spécificités des crédits de TVA : l'expertise permet des contrôles formels ou sur pièces plus rapides et pertinents.

☐ Le mécanisme financier

Pas de garantie des disponibilités des fonds

- certificat de détaxe, attestation de crédit d'impôt...
- Des comptes financiers dédiés (en régie, à la Banque centrale) parfois très couteux

3. Quelques pistes de solutions

- ✓ Eviter les situations chroniques de crédit de TVA : autoliquidation à l'import, achat en franchise, limiter la multiplicité des taux, éviter les exonérations...
- ✓ Créer des cellules dédiées;
- ✓ Fixer des délais raisonnables et imputables comportant un suivi précis,
- ✓ Mettre en place des systèmes d'analyse-risque développés;
- ✓ Prévoir des régies d'avance dépendant de la DGI.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION